



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOFONIE

DOSSIER DE PRESSE

39^e Session

**Abidjan
8 au 12 juillet 2013**

Contact : Céline Argy
Responsable de la communication
Téléphone : +33 1 40 60 91 75
Téléphone du 2 au 12 juillet à Abidjan : +225 49 39 55 36
cargy@apf-fr.org

<http://apf.francophonie.org/>
<https://www.facebook.com/apf.francophonie.org>

Communiqué de presse



Paris, le 26 juin 2013

39^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

La 39^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie se déroulera du 8 au 12 juillet 2013 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, sous la Présidence de M. Soungalo Apollinaire Ouattara, président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso et président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à l'invitation de Guillaume Kigbafori Soro, président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et de la section ivoirienne de l'APF.

Près de 300 délégués issus de 32 sections, dont une dizaine de Présidents de Parlements, seront présents à cet événement.

L'Assemblée consultative de la Francophonie, dont les travaux seront ouverts par M. Guillaume Kigbafori Soro, président du Parlement de Côte d'Ivoire, entendra M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, qui répondra ensuite aux questions des parlementaires.

Le thème du débat général sera : «Les parlements au cœur de la construction de la Nation». Le Bureau de l'APF ainsi que les bureaux des différentes commissions de l'APF seront renouvelés lors de cette Session.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunira, préalablement à son assemblée générale, son Bureau (8 juillet), son Réseau des femmes parlementaires (9 juillet) ainsi que ses commissions (10 et 11 juillet).

Sommaire

I -	PRESENTATION DE :	
	L'Assemblée parlementaire de la Francophonie	4
II -	LA 39 ^e SESSION	15
	A. Déroulement des travaux.....	15
	B. Programme des commissions et réseaux - principaux thèmes	16
	C. Programme de l'Assemblée plénière	22
	D. Activités de l'APF ouvertes aux médias	23
ANNEXES		
	1. Renseignements pratiques	24
	2. Composition de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie	25
	3. Principales dates de l'APF	28
	4. Liste des présidents de parlements présents à Abidjan	29

I - Présentation

Assemblée parlementaire de la Francophonie



Histoire

- **1967 à 1989 : l'Association internationale des parlementaires de langue française**

C'est à Luxembourg, en mai 1967, suite à une proposition de Léopold Sédar Senghor et avec le soutien actif de Charles Helou, Habib Bourguiba, Norodom Sihanouk, et Hamani Diori, qu'un certain nombre de parlementaires francophones se sont réunis afin de constituer une association se proposant de défendre la langue française et d'en assurer le rayonnement. L'Association internationale des parlementaires de langue française était née. Elle comptait alors 23 sections issues de Parlements d'Afrique, d'Amérique, d'Asie, d'Europe et d'Océanie.

Dès sa création, l'AIPLF préconisera la mise en place d'une institution intergouvernementale de la Francophonie. Elle jouera un rôle important dans la naissance, en 1970, de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), devenue depuis l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Tout en œuvrant pour le rayonnement de la langue française, son premier objectif, l'AIPLF se voudra le reflet et le témoin du pluralisme culturel des peuples de la Francophonie.

- **1989 à 1998 : l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française**

Lors de la XVII^e Assemblée générale de Paris, en juillet 1989, l'AIPLF deviendra l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, affirmant ainsi sa vocation à devenir l'organisation interparlementaire des pays de la Francophonie, telle que l'avait reconnu le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, à Dakar en mai 1989.

Cette évolution fera de l'AIFLF une véritable instance politique de la Francophonie, ce qui la distingue des opérateurs directs. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie constitue bien aujourd'hui le « Parlement des Parlements francophones ».

Lors du Sommet de Maurice d'octobre 1993, les chefs d'État et de gouvernement, après avoir réaffirmé la place éminente de l'institution parlementaire au cœur de la démocratie représentative et de l'État de droit, considéreront que l'AIFLF, seule organisation interparlementaire de la Francophonie, constitue le lien démocratique entre les gouvernements et les peuples de la Francophonie.

En conséquence, l'AIFLF sera reconnue comme l'Assemblée consultative de la Francophonie. La Charte de la Francophonie, adoptée à Hanoi en novembre 1997, qui modifiera les institutions de la Francophonie en créant notamment le poste de Secrétaire général de la Francophonie, reconnaîtra le nouveau statut de l'AIFLF.

➤ 1998 à aujourd'hui : l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Afin de se mettre en conformité avec la Charte adoptée à Hanoi, l'Assemblée décidera, lors de sa Session d'Abidjan en juillet 1998, d'adopter le nom d'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

Chacune des 78 sections qui composent l'APF représente son parlement, de manière distincte et autonome vis-à-vis des États et des gouvernements : cela confère à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie une liberté de ton et une latitude d'action souvent remarquées.

En 2012, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie fête ses 45 ans d'existence au service des parlements francophones.

Membres

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est composée de parlements et de groupes de parlementaires partageant les valeurs de la Charte de la Francophonie. Ils se constituent en sections. Actuellement, 78 sections réparties sur les cinq continents composent l'APF. Ces dernières se divisent en trois types :

- **Les sections membres** sont formées par des Parlements représentant des États ou communautés où la langue française est langue officielle, langue d'administration ou langue d'usage courant. (48 sections membres)
- **Les sections associées** sont formées par les Parlements représentant d'autres États ou communautés qui font usage de la langue française, notamment dans les réunions internationales, et qui encouragent l'usage, l'enseignement et la diffusion de la langue française. (17 sections associées)
- **Les observateurs** (13 observateurs)

Les sections sont réparties en quatre régions : Afrique, Amérique, Asie-Pacifique et Europe.

Voir en annexe la liste des sections de l'APF

Missions

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie adopte des résolutions sur des sujets intéressant la communauté francophone dans les domaines politique, économique, social

et culturel. Elle adopte également des avis et des recommandations destinés à la Conférence ministérielle de la Francophonie et au Conseil permanent de la Francophonie ainsi qu'aux chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. A ce titre, elle collabore activement avec l'Organisation mondiale du commerce, le Programme des Nations Unies pour le développement ou encore l'Onusida.

Assemblée consultative de la Francophonie

Par ses avis et recommandations à la Conférence ministérielle de la Francophonie et au Conseil permanent de la Francophonie, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie participe à la vie institutionnelle de la Francophonie.

Une convention entre l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a été signée en juin 2000 afin d'organiser la collaboration entre les deux institutions.

Les relations avec la Francophonie institutionnelle s'expriment au moment de chaque Session, l'ordre du jour de l'Assemblée plénière tenant compte des priorités décidées par les Sommets des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie ainsi que des activités des autres instances francophones. Le Secrétaire général de l'OIF y fait rapport devant l'Assemblée consultative de la Francophonie de ses activités et se soumet à une séance de questions réponses.

De son côté, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est invitée à participer aux travaux des Sommets des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie. Elle transmet à cette occasion un avis et des recommandations qui font l'objet d'une présentation par son Président. Elle représente ainsi les intérêts et les aspirations des peuples de la Francophonie et participe à la vie institutionnelle de la Francophonie en apportant une perspective politique.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie entretient des relations étroites avec les institutions exécutives de la Francophonie, ce qui lui permet d'effectuer un meilleur suivi des décisions prises lors des Sommets des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie et lors des Conférences ministérielles thématiques.

Coopération interparlementaire

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, en étroite collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, engage et met en œuvre des actions dans les domaines de la coopération interparlementaire et du développement de la démocratie. Ses actions visent à renforcer la solidarité entre institutions parlementaires et à promouvoir la démocratie et l'État de droit, plus particulièrement au sein de la communauté francophone. Elles sont concentrées sur les parlements de pays en situation de crise.

Programme Noria

Le programme de coopération Noria est dédié à la promotion et au développement des technologies de l'information, de la communication et de la Francophonie, notamment dans les parlements du Sud.

Dans sa mise en œuvre, Noria se décline en trois volets :

- **La modernisation des systèmes d'information** qui concerne principalement les parlements africains
- **La promotion de la francophonie dans les parlements** où la langue française et la francophonie peuvent et doivent être renforcés
- **Le transfert de compétences et de connaissances**

La durée du programme est de quatre années consécutives au cours desquelles les investissements sont dégressifs et les conditions pour y prétendre depuis le début sont claires et constantes :

- Etre membre de l'APF ;
- Etre à jour de ses cotisations ;
- Ne pas être sous le coup d'une mesure de suspension politique ;
- Faire acte de candidature à travers un dossier assorti d'une lettre de motivation.

La mise en œuvre du Programme Noria se caractérise par une approche dynamique et participative qui privilégie la concertation et l'association permanente des bénéficiaires à toutes les étapes de mise en œuvre et d'évaluation des réalisations.

Les actions au bénéfice des parlementaires

➤ **Séminaires d'information et d'échanges**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie organise des séminaires d'information et d'échange destinés à des parlementaires d'un parlement national ou d'une région particulière. Les thèmes à l'étude sont choisis par les Parlements hôtes, selon les besoins exprimés par les parlementaires. Ces séminaires sont animés par des parlementaires conférenciers. Plus d'une vingtaine de séminaires ont ainsi été organisés depuis une dizaine d'années, sur des sujets variés comme la bonne gouvernance, le processus législatif, le contrôle parlementaire, le contrôle budgétaire, la représentation ou encore le rôle des partis politiques.

➤ **Séminaires spécifiquement destinés aux femmes**

Des séminaires spécifiquement destinés aux femmes sont organisés par le Réseau des femmes parlementaires de l'APF depuis 2004. L'objectif de ces séminaires animés tant par des experts que par des parlementaires est principalement d'informer et de sensibiliser les femmes parlementaires sur le contenu de la *Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF) et sur les moyens de la mettre réellement en application dans leurs pays respectifs.

L'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF)

L'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF) est un dispositif visant à fédérer les appuis de coopération de parlements francophones en faveur des Assemblées de pays en transition démocratique et en sortie de crise. Elle regroupe actuellement la Chambre des députés du Luxembourg, l'Assemblée nationale française, l'Assemblée nationale du Québec, l'Assemblée nationale du Sénégal, le Parlement du Maroc, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Sénat français et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Le plan d'appui au parlement ivoirien, qui se traduit par la réalisation de 29 projets distincts, est le projet-pilote de ce dispositif.

Un dossier de presse spécifique à l'IMCIF est également disponible.

Le Parlement francophone des jeunes (PFJ)

La décision de créer le **Parlement francophone des jeunes** a été prise lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie à Moncton, en septembre 1999 dont le thème portait justement sur la jeunesse. Sa mise en œuvre en a été confiée à l'APF.

Le Parlement francophone des jeunes vise à développer la formation civique et à renforcer la solidarité entre jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie en les initiant à l'activité parlementaire.

Cinq Parlements francophones des jeunes se sont tenus à ce jour : Québec (2001), Niger (2003), Belgique (2005), Gabon (2007) et France (2009). Ils ont donné lieu à l'adoption de la « Charte du jeune citoyen francophone pour le XXI^e siècle » qui a été présentée aux chefs d'État et de gouvernements de la Francophonie lors du Sommet de Beyrouth en 2002, à une « Déclaration sur le développement » inspirée des huit objectifs du millénaire pour le développement fixés par les Nations unies présentés aux chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Ouagadougou en novembre 2004, à un « Livre blanc » remis à Bucarest lors du Sommet de septembre 2006 et à plusieurs résolutions qui ont été présentées au Sommet de la Francophonie qui s'est déroulé à Québec en octobre 2008.

L'APF a également décidé d'étendre le champ de ses interventions en direction des jeunes en instituant, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, un soutien aux Parlements nationaux de jeunes. Ce nouveau projet poursuit un double objectif : renforcer les Parlements de jeunes au sein des sections membres et susciter la création de telles structures dans les sections qui en sont dépourvues. Dans ce cadre, l'APF apporte auprès de ces Parlements son expertise acquise dans l'organisation de ce genre de manifestation ainsi qu'un appui matériel.

Dans le prolongement de son action en faveur de la jeunesse, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a assuré la participation de 16 jeunes, issus du Parlement francophone des jeunes (PFJ) et des parlements nationaux des jeunes (PNJ), au Forum mondial de la langue française, qui vient de se tenir à Québec du 2 au 6 juillet 2012.

La 6^e édition du PFJ se tiendra à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 8 au 12 juillet 2013 en marge de la 39^e Session de l'APF.

Les actions au bénéfice des fonctionnaires des Parlements

➤ Stages de formation pour les fonctionnaires parlementaires

Des stages de formation pour les fonctionnaires parlementaires se déroulent parfois de manière parallèle aux séminaires parlementaires. De plus, chaque année, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie finance des places au sein du stage organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le Sénat français, en collaboration avec le ministère français des Affaires étrangères et l'École Nationale d'Administration (ENA). Ce stage d'une durée de quatre semaines porte sur l'organisation du travail parlementaire. Cette année, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a ainsi financé le déplacement et le séjour de 9 fonctionnaires parlementaires.

Enfin, elle accueille chaque année entre 2 et 3 fonctionnaires parlementaires, issus de sections non représentées au secrétariat général, pour un stage d'immersion en Francophonie parlementaire. Ce stage vise à diversifier l'origine géographique des membres du secrétariat général tout en offrant aux bénéficiaires l'opportunité d'acquérir une formation solide auprès de professionnels aguerris de l'administration parlementaire.

Lieu de débats, de propositions et d'échanges d'informations

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie mène un important travail de réflexion sur des sujets tels que les libertés et droits politiques, les parlements et la communication, l'espace économique francophone et la coopération décentralisée ou encore l'éducation, les obstacles à la diffusion des connaissances dans les pays francophones ou la place du français dans les organisations internationales. L'Assemblée se prononce sur la base de rapports établis par ses commissions.

Promotion de la démocratie et des droits de l'Homme

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Outre les missions d'information et de bons offices et sa participation à des missions d'observation des élections, elle a développé une série d'outils qui favorisent le dialogue et lui permettent de jouer son rôle de vigie et d'accompagnement de la démocratie parlementaire.

Missions préparatoires et d'observation des élections

Depuis 1992, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a participé dans 29 pays à 104 missions préparatoires et d'observation des élections organisées par l'Organisation internationale de la Francophonie. 163 parlementaires provenant de 31 Parlements ont pris part à ces missions d'observation d'élections présidentielles et législatives, ainsi que celles concernant les référendums constitutionnels. Ces missions ont conduit à l'adoption de recommandations qui préconisent la nécessité d'un appui en

amont et en aval des élections. C'est ce que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'efforce de faire par le biais de ses autres programmes de coopération interparlementaire.

Veille démocratique dans l'espace francophone

Au cas où l'ordre constitutionnel d'un État serait renversé et que le Parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est dissous ou privé de ses pouvoirs, la section représentant ce Parlement est systématiquement suspendue jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent l'APF. Actuellement, 5 sections soit la **Guinée**, **Madagascar**, le **Mali**, la **République arabe syrienne** et la **République centrafricaine** sont sous le coup de cette mesure.

Les sections suspendues ne peuvent participer aux réunions ni bénéficier de l'ensemble des programmes de coopération. Il convient de relever que cette disposition réglementaire constitue une spécificité de l'APF dans l'univers des assemblées parlementaires internationales. Cette fermeté sur les principes s'accompagne toutefois d'un soutien accordé aux parlements des pays en sortie de crise qui sont les bénéficiaires privilégiés des actions de coopération de l'APF.

En outre, une procédure de mise sous observation a été instaurée en 2003. Cette mesure, qui n'enlève aucune prérogative à la section concernée, s'applique automatiquement pour deux ans suite à la levée de la mesure de suspension d'une section. La mise sous observation d'une section signifie que la situation dans le pays concerné est étudiée lors de chacune des réunions de la Commission politique qui peut saisir le Bureau et l'Assemblée plénière lorsque des problèmes sont constatés.

En plus d'aborder systématiquement à chacune de ses réunions les enjeux politiques dans les pays dont les sections sont suspendues ou sous observation, la Commission politique peut se saisir de toute autre situation de crise à la demande de ses membres. Cette étude donne lieu à des projets de résolutions ou de recommandations qui, une fois adoptées par le Bureau ou l'Assemblée plénière, sont transmises aux chefs d'État et de gouvernement ainsi qu'aux instances de la Francophonie.

Structures

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est composée d'un certain nombre de structures délibérantes : Assemblée plénière, Bureau, Secrétariat général, quatre commissions (politique, éducation, affaires parlementaires, coopération), un Réseau des femmes parlementaires et un Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/Sida, ainsi que d'Assemblées régionales.

Placée sous l'autorité de ses instances politiques, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est dirigée par un Président dont le mandat est renouvelé tous les deux ans.

- *Président* : M. Soungalo Appollinaire Ouattara, président de l'Assemblée nationale (Burkina Faso)

Les structures de l'APF sont :

L'Assemblée plénière

Composée de l'ensemble des sections de l'APF, l'Assemblée plénière se réunit annuellement en Session.

Le Bureau

Composé de douze à dix-huit membres élus, il compte également des membres de droit (présidents de commission, chargés de mission régionaux et présidente du Réseau des femmes parlementaires).

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie se réunit au moins deux fois par an. Sa réunion d'été précède de quelques jours l'Assemblée plénière. Les décisions du Bureau sont, pour la plupart d'entre elles, soumises à cette Assemblée. La réunion d'hiver se tient, le plus souvent, entre les mois de décembre et février. Elle conduit, en général, à l'adoption de déclarations ou de résolutions.

Les quatre commissions permanentes

Ces commissions se réunissent deux fois par an : une fois au printemps et une fois en été, à l'occasion de la Session annuelle de l'APF.

Commission des affaires parlementaires

La Commission des affaires parlementaires examine les questions parlementaires d'intérêt commun, les orientations générales de la coopération interparlementaire, les questions juridiques dans l'espace francophone, les droits et libertés et le développement de la démocratie. Cette Commission est également chargée de fédérer la collecte de données et de mettre en forme le Recueil des procédures et des pratiques parlementaires qui a vocation à rassembler l'ensemble des règles applicables dans les Parlements membres de l'APF et qui peut être consulté sur le site internet de l'APF.

Chaque année, deux ou trois thèmes de rapports sont choisis. Ils donnent lieu à des résolutions ou des recommandations qui, une fois adoptées par l'Assemblée plénière, sont transmises aux chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie et aux instances de la Francophonie.

La Commission examine par ailleurs les rapports de suivi des programmes de coopération interparlementaire menés en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie. Ces programmes, qui visent à aider à la mise en place et au renforcement des institutions démocratiques, sont au nombre de quatre : le Programme Noria, les séminaires parlementaires, les stages de formation des fonctionnaires des Parlements, le Parlement francophone des jeunes. La Commission suit également les missions d'observation électorales de la Francophonie auxquelles participent des parlementaires de l'APF.

➤ *Président* : M. Pierre De Bané, sénateur (Canada)

Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles examine les questions relatives à l'expression culturelle en langue française, l'éducation, la formation, la communication, les technologies de l'information et des communications et l'audiovisuel. Elle comprend une sous-commission de l'éducation.

Chaque année, deux ou trois thèmes de rapports sont choisis. Ils donnent lieu à des résolutions ou des recommandations qui, une fois adoptées par l'Assemblée plénière, sont transmises aux chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie et aux instances de la Francophonie.

La diversité culturelle et le dialogue des cultures constituent des questions qui ont mobilisé l'attention de la Commission au cours des deux dernières décennies. La Commission a joué un rôle de premier rang dans la rédaction de l'avis de l'APF sur le dialogue des cultures qui a été présenté au Sommet de la Francophonie de Beyrouth. À chacune de ses réunions, elle se penche sur l'évolution de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, son évolution à l'UNESCO et sa mise en œuvre.

Au-delà de ces sujets, la Commission traite actuellement de l'éducation au développement durable, du système d'éducation dual et elle assure un suivi du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*.

Elle travaille avec de nombreux partenaires, au nombre desquels on retrouve l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Unesco, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), et la Conférence des ministres francophones de l'éducation et TV5.

Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA relève de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles. Il a été créé en 2000 dans le cadre d'un partenariat international avec l'Onusida et vise à faciliter les échanges et les débats entre parlementaires, en vue d'atteindre les objectifs du millénaire relatifs au VIH/SIDA et l'accès universel à l'éducation et aux soins, dans le respect des droits de la personne, dans la Francophonie. Le Réseau travaille en étroite collaboration avec ONUSIDA.

➤ *Président* : M. Didier Berberat, conseiller aux Etats (Suisse)

Commission de la coopération et du développement

La Commission de la coopération et du développement examine les questions relatives au développement humain (santé, population et pauvreté), au développement durable (environnement, énergie et agriculture) et au développement économique, sous l'angle de la coopération, de la démocratie et de la solidarité.

La Commission s'intéresse de près à la question du développement durable, thème du Sommet de Ouagadougou en 2004 et au centre de la Déclaration de Kinshasa en 2012 : elle a joué un rôle central dans la rédaction de l'Avis de l'APF qui a été soumis aux chefs d'État qui participaient au Sommet. Elle a fait de ce sujet un thème récurrent, objet d'un rapport de suivi lors de chaque réunion touchant aux actions engagées par l'OIF et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) en matière de développement durable depuis 2005.

La Commission s'intéresse également au suivi des négociations commerciales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Des partenariats ont été engagés avec l'OMC au bénéfice des parlementaires francophones. La dette des pays pauvres, la valeur relative de la monnaie, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, le tourisme, les impacts socio-économiques de la mondialisation dans les pays de la Francophonie, les privatisations, l'aide publique au développement, les forces novatrices de financement du développement, la déforestation, la gestion des déchets et les énergies renouvelables sont quelques-uns des sujets qui ont retenu l'attention de la commission au cours des dernières années et qui ont donné lieu à des résolutions. La Commission examine actuellement les questions liées au titrement sécurisé simplifié.

Partenariat

Au cours des dernières années, la commission a noué des relations étroites avec l'IEPF, organe dépendant de l'Organisation internationale de la Francophonie. A ce titre, elle participe au réseau mondial d'information sur le développement durable MEDIATERRE.

Elle a également amorcé des mécanismes de consultation et de concertation avec la Banque Mondiale et l'Organisation mondiale du commerce.

Des membres de la Commission représentent l'APF aux Conférences parlementaires de l'OMC qui se tiennent annuellement. L'APF est désormais statutairement reconnue comme participant à ces Conférences.

- *Président* : M. Abdoul Moussa Thiam, député (Sénégal)

Commission politique

La Commission politique examine les questions politiques, l'État de droit dans le monde francophone, les rapports avec les institutions francophones, les orientations générales de l'Assemblée ainsi que les questions juridiques relatives au règlement et à ses dispositions d'application.

Elle consacre une partie importante de ses travaux aux situations politiques dans l'espace francophone. Les enjeux politiques au sein des sections suspendues ou mises sous observation par l'APF font l'objet d'un rapport qui aborde aussi toute autre situation politique à la demande de ses membres. Ce rapport donne lieu à des résolutions ou des recommandations qui, une fois adoptées par le Bureau ou l'Assemblée plénière de l'APF, sont transmises aux chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie et aux instances de la Francophonie.

- *Président* : M. André Schneider, député (France).

Réseau des femmes parlementaires

Le Réseau des femmes parlementaires réunit toutes les femmes des sections de l'APF. Il a pour but de promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle et ce, tant au niveau national que dans l'ensemble de l'espace francophone, renforcer la place et le rôle des femmes dans les Parlements membres et dans les organisations internationales, favoriser les échanges d'expérience et encourager la solidarité entre femmes parlementaires, enfin et surtout de contribuer à la défense des droits de la femme et de l'enfant. Outre le suivi sur la Convention des Nations-Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), préoccupation récurrente du Réseau, il s'est penché, depuis sa création en 2003, sur des thèmes tels que la convention des droits de l'enfant, les enfants et la guerre, la traite des personnes, les femmes réfugiées, les femmes dans la vie politique, la natalité et la santé de la procréation, le micro crédit, les violences faites aux femmes et aux enfants, l'autonomisation économique des femmes. Le Réseau est également doté d'un programme de coopération autonome en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

La première réunion intersessionnelle du Réseau des femmes parlementaires s'est déroulée à l'Assemblée nationale du Sénégal en avril 2013.

- *Présidente* : Mme Françoise Bertieaux (députée, Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)

Assemblées régionales (Afrique, Amérique, Asie - Pacifique et Europe)

Les Assemblées régionales sont responsables de la mise en œuvre des objectifs de l'Assemblée dans le contexte particulier des régions. Elles sont également un lieu de propositions et de débats, dont les conclusions sont communiquées au Bureau et à l'Assemblée plénière par les chargés de mission régionaux et le Secrétaire général parlementaire. Actuellement il existe quatre Assemblées régionales : Afrique, Amérique, Asie - Pacifique et Europe.

Secrétariat général

Sous la direction d'un Secrétaire général parlementaire, le Secrétariat général, qui est situé à Paris, assure le fonctionnement courant de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée plénière et du Bureau.

- *Secrétaire général parlementaire* : M. Jacques Legendre, sénateur (France)

II - La 39^e Session de l'APF

A. Déroulement des travaux

(sous réserve de modifications)

Lundi 8 juillet	Réunion du Bureau de l'APF*
Mardi 9 juillet	Cérémonie d'ouverture Réunion du Comité directeur du Réseau des femmes parlementaires de l'APF* Réunion du Réseau des femmes parlementaires de l'APF*
Mercredi 10 juillet	39 ^e Session de l'APF Réunions des commissions* : <ul style="list-style-type: none">– Affaires parlementaires– Coopération et développement– Education, communication et affaires culturelles– Politique
Jeudi 11 juillet	Réunions des commissions* : <ul style="list-style-type: none">– Affaires parlementaires– Coopération et développement– Education, communication et affaires culturelles– Politique Travaux de la 39 ^e session
Vendredi 12 juillet	Travaux de la 39 ^e session

Les lieux des travaux sont tous à confirmer.

*Ces réunions ne sont pas ouvertes au public ni à la presse.

Contact :

Céline Argy | Responsable de la communication
Assemblée parlementaire de la Francophonie
Téléphone : +33 1 40 63 90 75
Téléphone du 2 au 12 juillet à Abidjan : +225 49 39 55 36
cargy@apf-fr.org

B. Programme des commissions et du réseau - principaux thèmes (sous réserve de modifications)

Réunion de la Commission des affaires parlementaires de l'APF

Projet d'ordre du jour (sous réserve de modification)

Abidjan, le 10 et 11 juillet 2013

0. Tour de table de présentation des participants

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du compte rendu et du relevé de décisions de la réunion tenue à Pointe-aux-Piments (Maurice) (14 - 15 mars 2013)

3. Communication de M. Pierre De Bané (Canada), Président, sur l'APF et les autres institutions de la Francophonie internationale

4. Présentation et examen des projets de rapports

4.1. La vie des assemblées dans l'espace francophone : recueil des procédures et des pratiques parlementaires

Rapporteur : Mme Michèle André (France)

4.2. Etat civil et démocratie

Rapporteur : Mme Michèle André (France)

4.3. Le financement des partis politiques

Rapporteurs : Mme Carole Poirier (Québec), M. Gérard Bila Segda (Burkina Faso)

4.4. La coopération décentralisée dans l'espace francophone

Rapporteur : Mme Martine Bondo (Gabon), M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC)

4.5. Parlement, presse, médias et démocratisation

Rapporteur : M. Fathi Derder (Suisse)

5. Communication de M. Pierre de Bané (Canada), président, sur le suivi du mémoire tendant à mieux connaître l'OIF, ses missions, ses programmes, son financement et sa coopération avec l'APF

6. Programmes de coopération parlementaire

6.1. Les missions d'observation des élections

Rapporteur : M. Jean-Claude Maene (Belgique/Communauté Française/Wallonie-Bruxelles)

Audition de M. Christophe Guilhou, Directeur de la Paix, de la Démocratie et des Droits de l'Homme de l'OIF

6.2. Les séminaires parlementaires et les stages de formation

Rapporteur : M. Louis Vlavonou (Bénin)

6.3. Le programme Noria

Rapporteur : M. Pierre De Bané (Canada), Président de la commission

6.4. Le Parlement francophone des jeunes et les parlements nationaux des jeunes

Rapporteur : Mme Martine Bondo (Gabon)

6.5. L'initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF)

Rapporteur : M. Pierre De Bané (Canada), Président de la commission

Audition de M. Jacques Legendre, Secrétaire général Parlementaire de l'APF

7. Election du Bureau de la Commission

8. Confirmation des thèmes des prochains rapports

9. Date et lieu de la prochaine réunion de la Commission

10. Questions diverses

Réunion de la Commission de la coopération et du développement de l'APF

Projet d'ordre du jour (sous réserve de modification)

Abidjan, le 10 et 11 juillet 2013

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communication du Président de la Commission
3. Adoption du compte rendu et du relevé de décisions de la réunion du 18 au 20 mars 2013 à Québec
4. Auditions :
 - 4.1. Intervention de M. Cronnel Hervé, Conseiller spécial du Secrétaire général de la Francophonie
 - 4.2. Intervention de Mme Nayé Bathily, chargée du dialogue avec les Parlements (Banque Mondiale).
5. Communication et examen des projets de rapports et de résolutions sur :
 - 5.1. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement :
Rapporteur : Mme Telou Mila Bele (Togo)
 - 5.2. Le Titrement sécurisé simplifié (TSS), solution au problème de régulation foncière en Afrique.
Rapporteur : M. Patrick Dupriez (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)
Intervention de M. Abdoulaye Harissou, notaire à Maroua (Cameroun) sur la constitution du groupe de travail sur le TSS
6. Communication et discussion sur :
 - 6.1. Le suivi des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) :
Co-rapporteurs : M. Alain Bedouma Yoda (Burkina Faso) et M. Jacques Marcotte (Québec)
 - 6.2. Contribution de la Francophonie à l'adoption de stratégies nationales de développement durable et à la formulation de politiques nationales de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles :
Rapporteur : M. Pierre Dionne Labelle (Canada)
 - 6.3. Les Biocarburants :
Rapporteur : M. Stéphane Demilly (France)
7. Echange sur les travaux futurs de la Commission :
 - 7.1. L'Economie verte
 - 7.2. L'emploi des jeunes dans l'Espace francophone
8. Questions diverses
9. Date et lieu de la prochaine réunion de la Commission.

Réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF

Projet d'ordre du jour (sous réserve de modification)

Abidjan, le 10 et 11 juillet 2013

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu de la dernière réunion
4. **Projet de rapport d'activité de la CECAC** – M. Didier Berberat, Conseiller aux États (Suisse), Président
5. **Projet de rapport d'activité du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH** – M. Didier Berberat
6. **Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** – Proposition de résolution portant sur la dotation du FIDC (Fonds international pour la diversité culturelle)
7. **Suivi concernant le *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*** – Proposition de résolution portant sur son application
8. **Suivi de la résolution de l'APF portant sur l'éducation au développement durable (2012)** – M. Yves Reinkin (Belgique/Communauté française/Wallonie Bruxelles), vice-président
9. **Audition de représentants de l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie et du RESCIF (Réseau d'excellence des sciences de l'ingénieur de la francophonie)** – M. Jemaiel Ben Brahim et le Professeur Jean-Claude Bolay
10. **Audition de M. Michel Sidibé, directeur exécutif d'ONUSIDA, secrétaire général adjoint des Nations Unies** (jeudi 11 juillet en matinée)
11. **Audition de deux représentants du Parlement Francophone des Jeunes**
12. **Constitution du Bureau de la CECAC**
13. **Prochaine réunion**
14. **Questions diverses**

Réunion de la Commission politique de l'APF

Projet d'ordre du jour

(sous réserve de modification)

Abidjan, le 10 et 11 juillet 2013

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte-rendu et du relevé de décisions de la réunion des 10 et 11 avril 2013 (Rabat, Maroc)
3. Tour de table : actualité politique des sections
*Présentation de l'actualité politique par les membres des sections.
(Maximum : 3 minutes par section)*
4. Les situations politiques dans l'espace francophone
➤ *Rapporteuse : Mme Denise Mekamne, députée (Gabon)*
5. Le renforcement de la sécurité face à l'internationalisation du crime organisé
➤ *Rapporteur : M. Bernard Trottier, député (Canada)*
6. Le web social : quels impacts sur la citoyenneté, la démocratie et le monde politique ?
➤ *Rapporteur : M. Léon Walry, député (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)*
7. L'accès à la justice : le rôle des Parlements
➤ *Rapporteur : M. Luc Ferland, député (Québec)*
8. Révision du règlement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
9. Relations entre le Secrétariat général de l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
10. Constitution du bureau de la commission politique
11. Questions diverses
12. Date et lieu de la prochaine réunion

Réunion du Réseau des femmes parlementaires de l'APF

Projet d'ordre du jour (sous réserve de modification)

Abidjan, le 9 juillet 2013

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu de la réunion de Dakar des 25 et 26 avril 2013
3. Communication de la Présidente (Rapport d'activités)
4. Présentation et examen des projets de rapports :
 - 4.1. La problématique des grossesses non désirées et la situation des filles-mères
Rapporteuses : Mme Gisèle Guigma (Burkina Faso), Mme Lydienne Epoube (Cameroun)
 - 4.2. Le mouvement coopératif
Rapporteuses : Mme Pierrette Ringuette (Canada), Mme Lydienne Epoube (Cameroun)
 - 4.3. La représentativité des femmes aux postes de direction et dans les conseils d'administration au sein des entreprises publiques et privées
Rapporteuse : Mme Lise Thériault (Québec)
 - 4.4. Les femmes et la politique
Rapporteuse : Mme Pascale Boistard (France)
5. Suivi de la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) :
 - 5.1. Rapport de suivi
Rapporteuse : Mme Lise Thériault (Québec)
 - 5.2. Contributions volontaires de sections dont le pays a fait récemment l'objet d'une évaluation par le Comité CEDEF (Bulgarie, Grèce, Hongrie, Macédoine, RDC et Cap-vert) ;
6. Présentation du projet de Résolution concernant «Beijing + 20 »
7. Suivi de la Résolution adoptée en juillet 2012 concernant la lutte contre la pratique de l'excision :
 - 7.1. Communication de l'Imam Djiguiba (Côte d'Ivoire)
 - 7.2. Communication de Mme Constance Yaï (Côte d'Ivoire)
8. Communication de Mme France Gélinas (Ontario)
9. Information sur l'audition de M. Abdou Diouf, Secrétaire Général de la Francophonie
10. Questions diverses
11. Election du prochain Comité directeur du Réseau
12. Date et lieu de la prochaine réunion

C. Programme de l'Assemblée plénière (sous réserve de modifications)

Assemblée plénière *Abidjan, le 11 et 12 juillet 2012*

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Composition de l'Assemblée
3. Intervention du Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, suivie d'une période de questions orales
4. Débat général « Les parlements au cœur de la construction de la Nation »
 - *Crises identitaires, construction d'une démocratie et Nation : le rôle des Parlements*
 - *Parlements et prévention des crises : le rôle de la Francophonie*
5. Intervention du Directeur exécutif de l'ONUSIDA et Secrétaire général adjoint des Nations Unies, M. Michel Sidibé
6. Présentation et examen du rapport d'activité du Secrétaire général parlementaire, M. Jacques Legendre
7. Présentation et examen du rapport financier du Trésorier, M. Michel Wolter, et approbation des comptes de l'exercice 2012 et du budget rectifié pour 2013
8. Présentation des rapports des commissions, discussion et vote de projets de résolutions et de recommandations
9. Présentation des rapports du réseau des femmes parlementaires de l'APF et vote de projets de résolutions et de recommandations
10. Compte rendu d'activité des chargés de mission régionaux
11. Questions diverses
12. Elections :
 - *Election des membres du Bureau et du Secrétaire général parlementaire en séance plénière*
 - *Election en séance plénière aux différents postes du Bureau*
13. Discours du nouveau Président de l'APF
14. Date et lieu de la prochaine Session
15. Clôture des travaux de la 39^e Session

A l'issue de la session : Réunion conjointe avec le Parlement francophone des jeunes

D. Activités de l'APF ouvertes aux médias

(sous réserve de modification)

Activité	Quand	Où
La 39^e Session de l'Assemblée parlementaire de la francophonie	Du 9 au 12 juillet	
L'ouverture se fera en présence du Président de la République de Côte d'Ivoire, M. Alassane Ouattara, de S.E.M. Abdou Diouf , secrétaire général de la Francophonie, de M. Soungalo Appolinaire Ouattara , président de l'APF et Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso et de M. Guillaume Soro , Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.	Le 10 juillet 9h30 - 11h : ouverture	Hôtel Ivoire
Lors de son audition en fin de matinée, SEM. Abdou Diouf répondra aux questions des parlementaires.	Le 10 juillet 11h30 à 12h 45	Hôtel Ivoire
Le débat général sera sur le thème : « Le Parlement au cœur de la construction de la Nation ».	Le 11 juillet 14h30	Assemblée nationale de Côte d'Ivoire
	Le 12 juillet 16h30 : clôture des travaux	

IMPORTANT :

Pour toutes demandes d'accréditation pour les journalistes non-ivoiriens, veuillez contacter M. Salia GNANOU

Salia Gnagnou, conseiller en communication - Chargé des relations extérieures
Chargé de la communication
Tel : +225 20 22 27 70
Tel portable : +225 07 71 07 24
sgnanou@yahoo.fr

Pour toutes demandes d'accréditation pour les journalistes ivoiriens, veuillez contacter M. Thomas BAHINCHI

Thomas Bahinchi, Directeur général
Centre d'Information et Communication de l'Assemblée Nationale
Tel : +225 05 67 48 15
Tel : +225 04 74 81 52
thomabahinchi@yahoo.fr ou thomasbahinchi@gmail.com

Les demandes de prises d'images et d'interviews lors des réunions à huis-clos devront être adressées à Céline Argy.

Contact :

Céline Argy | Responsable de la communication
Assemblée parlementaire de la Francophonie
Téléphone : +33 1 40 63 90 75
Téléphone du 2 au 12 juillet à Abidjan : + 225 49 39 55 36
cargy@apf-fr.org

ANNEXE 1

Renseignements pratiques

La section ivoirienne accueillera la 39^e Session du 8 au 12 juillet 2013.

Les travaux de la 39^e Session (réunions du Réseau des femmes parlementaires et des commissions, séances plénières) se tiendront **du 8 au 12 juillet 2013** respectivement à

Hôtel Ivoire - Boulevard Hassan II, 08 Bp 01, Abidjan
Assemblée nationale de Côte d'Ivoire - Assemblée nationale, 01,
B.P.1381, Abidjan

Personnes à contacter :

APF (Secrétariat général)

233, Bd Saint-Germain
75007 - Paris
Téléphone : 33.1.40.63.91.60
Télécopie : 33.1.40.63.91.78

Céline Argy, Responsable de la communication

Téléphone : 33.1.40.63.91.75
Téléphone du 2 au 12 juillet à Abidjan : +225 49 39 55 36
cargy@apf-fr.org

Section ivoirienne :

Thomas Bahinchi, Directeur général

Centre d'Information et Communication de l'Assemblée Nationale
Tel : +225 05 67 48 15
Tel : +225 04 74 81 52
thomabahinchi@yahoo.fr
thomasbahinchi@gmail.com

ANNEXE 2

COMPOSITION DE L'APF

LISTE DES PARLEMENTS MEMBRES

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est composée de représentants de 78 Parlements ou organisations interparlementaires.

• 48 sections membres :

- . BELGIQUE/COMMUNAUTE FRANÇAISE/WALLONIE-BRUXELLES
- . BENIN
- . BURKINA FASO
- . BURUNDI
- . CAMBODGE
- . CAMEROUN
- . CANADA
- . CAP VERT
- . COMORES
- . CONGO
- . COTE D'IVOIRE
- . CENTRAFRIQUE²
- . EGYPTE¹
- . FRANCE
- . GABON
- . GRECE
- . GUINEE²
- . GUINEE EQUATORIALE
- . HAITI
- . JERSEY
- . JURA
- . LAOS
- . LIBAN
- . LUXEMBOURG
- . MADAGASCAR²
- . MALI²
- . MANITOBA
- . MAROC
- . MAURICE
- . MAURITANIE
- . MONACO
- . NIGER
- . NOUVEAU-BRUNSWICK
- . NOUVELLE-ECOSSE
- . ONTARIO
- . QUEBEC
- . REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE²
- . REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
- . RWANDA
- . SENEGAL
- . SEYCHELLES
- . SUISSE
- . TCHAD
- . TOGO
- . TUNISIE¹
- . VAL D'AOSTE
- . VANUATU
- . VIETNAM

• 17 sections associées

- . ALBANIE
- . ALBERTA
- . ANDORRE
- . ARMENIE
- . BULGARIE
- . COLOMBIE BRITANNIQUE
- . GENEVE
- . HONGRIE
- . ILE-DU-PRINCE-EDOUARD
- . LITUANIE
- . MACEDOINE
- . MOLDAVIE
- . POLOGNE
- . ROUMANIE
- . SASKATCHEWAN
- . VALAIS
- . VAUD

• 13 observateurs

- . CATALOGNE
- . CROATIE
- . FORUM DES FRANCOPHONES DU PARLEMENT EUROPEEN
- . GEORGIE
- . LETTONIE
- . LOUISIANE
- . MAINE
- . REPUBLIQUE TCHEQUE
- . SERBIE
- . COMITE PARLEMENTAIRE DE L'UEMOA
- . PARLEMENT PANAFRICAIN
- . PARLEMENT BENELUX
- . COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE LA CEMAC

¹ Section actuellement non reconstituée

² Section suspendue

COMPOSITION DU BUREAU

Président	M. Soungalo Apollinaire OUATTARA	Président de l'Assemblée nationale - Burkina Faso
Première Vice-présidente	Mme. Andrée CHAMPAGNE	Sénatrice - Canada
Vice-présidents	M. Mathurin Coffi NAGO	Président de l'Assemblée nationale du Bénin
	M. Jacques CHAGNON	Président de l'Assemblée nationale du Québec
	M. Christian DUPONT	Député - Belgique/Communauté française/Wallonie Bruxelles
	M. Aubin MINAKU NDJALANDJOKO	Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo
	M. Jean-Pierre DUFAU	Député - France
	M. VU Hai	Député - Vietnam
Trésorier	M. Michel WOLTER	Député - Luxembourg
Membres	M. Pontien NIYONGABO	Vice président de l'Assemblée nationale - Burundi
	M. Hilarion ETONG	Vice Président de l'Assemblée nationale - Cameroun
	N.	Egypte
	M. André BURRI	Président du Parlement - Jura
	M. Karim GHELLAB	Président de la Chambre des représentants - Maroc
	M. Moustapha NIASSE	Président de l'Assemblée nationale - Sénégal
	M. Michel SAMSON	Député - Nouvelle-Écosse
	M. André BUGNON	Conseiller national - Suisse
	N.	Tunisie
Membres de droit		
Secrétaire général parlementaire	M. Jacques LEGENDRE	Sénateur - France
Présidents de commissions	M. Pierre De BANÉ	Sénateur - Canada Président de la Commission des affaires parlementaires
	M. Abdoul Moussa THIAM	Président de la Commission de la coopération et du développement
	M. Didier BERBERAT	Député, Conseil fédéral suisse Président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles
	M. André SCHNEIDER	Député - France Président de la Commission politique

	Mme Françoise BERTIEAUX	Députée, Belgique/Communauté française/ Wallonie-Bruxelles Présidente du Réseau des femmes parlementaires
Chargés de mission	M. Bayo Célestin KOUSSOUBE	Député - Burkina Faso Chargé de mission Afrique
	M. Yvon BONENFANT	Député - Nouveau-Brunswick Chargé de mission Amérique
	Mme Boungnong BOUPHA	Députée - Laos Chargée de mission Asie-Pacifique
	M. Jean-Paul WAHL	Député - Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles Chargé de mission Europe

ANNEXE 3

PRINCIPALES DATES DE L'APF

- **1967** : création à Luxembourg de *l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF)*, association constituée sur la base du volontariat individuel pour encourager et développer les liens de solidarité et de coopération entre parlementaires francophones ;
- **1989** : l'AIPLF devient à Paris *l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française*, affirmant sa vocation à être l'organisation interparlementaire des pays de la Francophonie telle que l'avait reconnu le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de Dakar en mai 1989 ; elle crée ses quatre commissions permanentes ;
- **1993** : l'AIPLF est reconnue officiellement comme l'Assemblée consultative de la Francophonie lors du Sommet de Maurice en octobre 1993 ;
- **1998** : l'AIPLF devient *l'APF (Assemblée parlementaire de la Francophonie)* pour se mettre en conformité avec la Charte d'Hanoï ;
- **2000** : création du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida ;
- **2001** : première session du Parlement francophone des jeunes ;
- **2002** : création du Réseau des femmes parlementaires ;
- **2012** :
 - 45^e anniversaire de la création de l'APF ;
 - 10^e anniversaire du programme Noria ;
 - 10^e anniversaire du réseau VIH/Sida.

ANNEXE 4

<p style="text-align: center;">LISTE DES PRESIDENTS DE PARLEMENTS PRESENTS A LA SESSION ANNUELLE DE L'APF (à titre indicatif) Abidjan, Côte d'Ivoire 8-12 juillet 2013</p>

M. Mathurin Coffi NAGO	Président de l'Assemblée nationale - Bénin
M. Soungalo Appolinaire OUATTARA	Président de l'Assemblée nationale - Burkina Faso
M. Justin KOUMBA	Président de l'Assemblée nationale - Congo
M. André OBAMI ITOU	Président du Sénat - Congo
M. Jean-Charles LUPERTO	Président du Parlement Fédération Wallonie- Bruxelles
M. Guy NZOUBA-NDAMA	Président de l'Assemblée nationale du Gabon
M. Hama AMADOU	Président de l'Assemblée nationale - Niger
M. Jacques CHAGNON	Président de l'Assemblée nationale - Québec
M. Aubin MINAKU NDJALANDJOKO	Président de l'Assemblée nationale - République démocratique du Congo
M. Moustapha NIASSE	Président de l'Assemblée nationale - Sénégal

